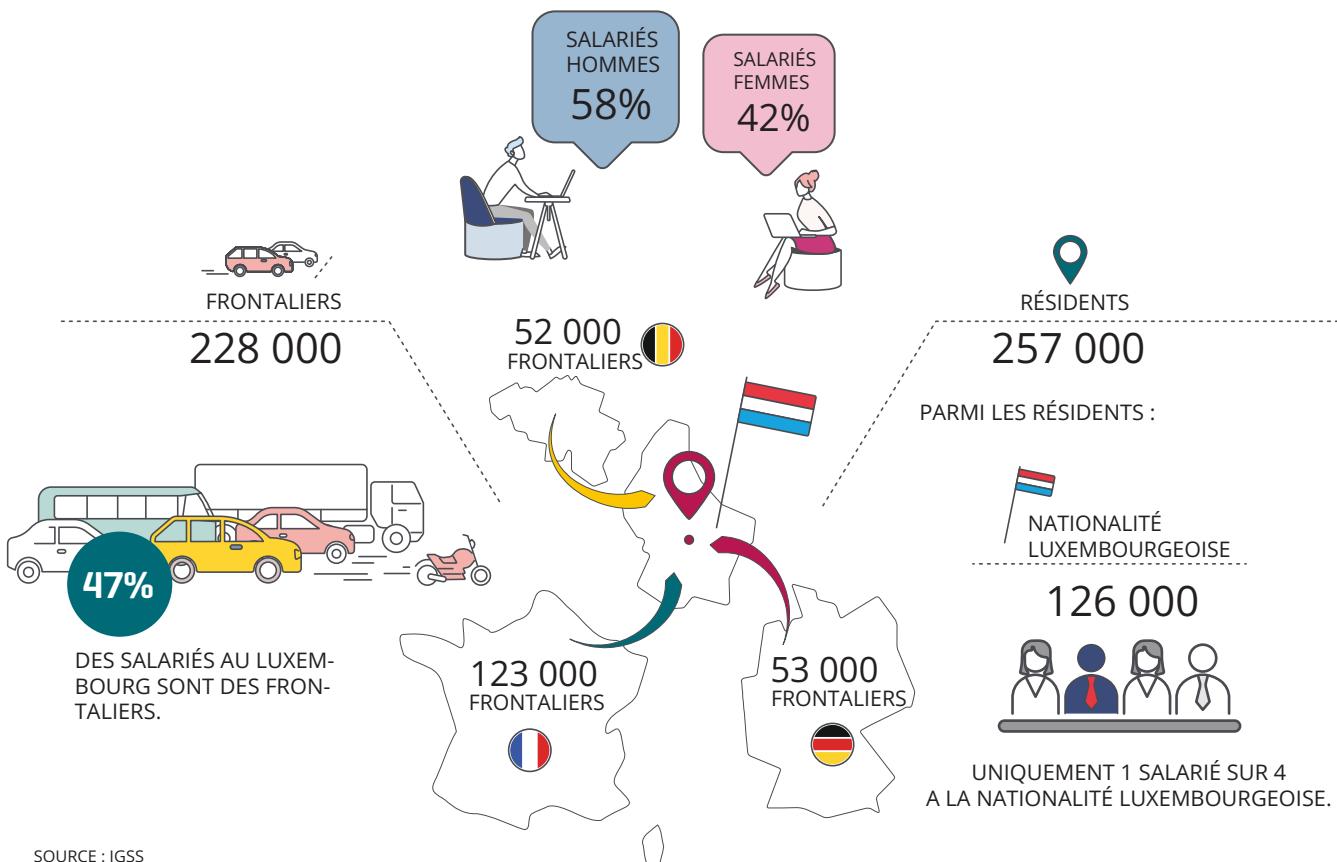


PANORAMA SUR LE MONDE DU TRAVAIL LUXEMBOURGEOIS À L'OCCASION DU 1^{ER} MAI

La fête du travail est l'occasion de présenter quelques chiffres sur les personnes en emploi au Luxembourg. Sur les 485 000 salariés au Luxembourg, 47% sont des frontaliers (dont la moitié en provenance de France). Uniquement un salarié sur quatre a la nationalité luxembourgeoise. En ce qui concerne les résidents, 31 % des femmes travaillent à temps partiel, contre seulement 7% des hommes. Les jeunes sont principalement concernés par les contrats de travail à durée déterminée, qui représentent 8% des contrats des salariés résidents. Le travail temporaire est surtout involontaire et prévaut également chez les jeunes. Bien que la majorité des salariés résidents soient satisfaits au travail, un quart des travailleurs affirment que leur salaire ne correspond pas au travail qu'ils fournissent. 60% des résidents en emploi utilisent des outils numériques plus de la moitié du temps et plus que dans les autres pays européens.

Au dernier trimestre 2023,
485 000 salariés travaillaient au Luxembourg



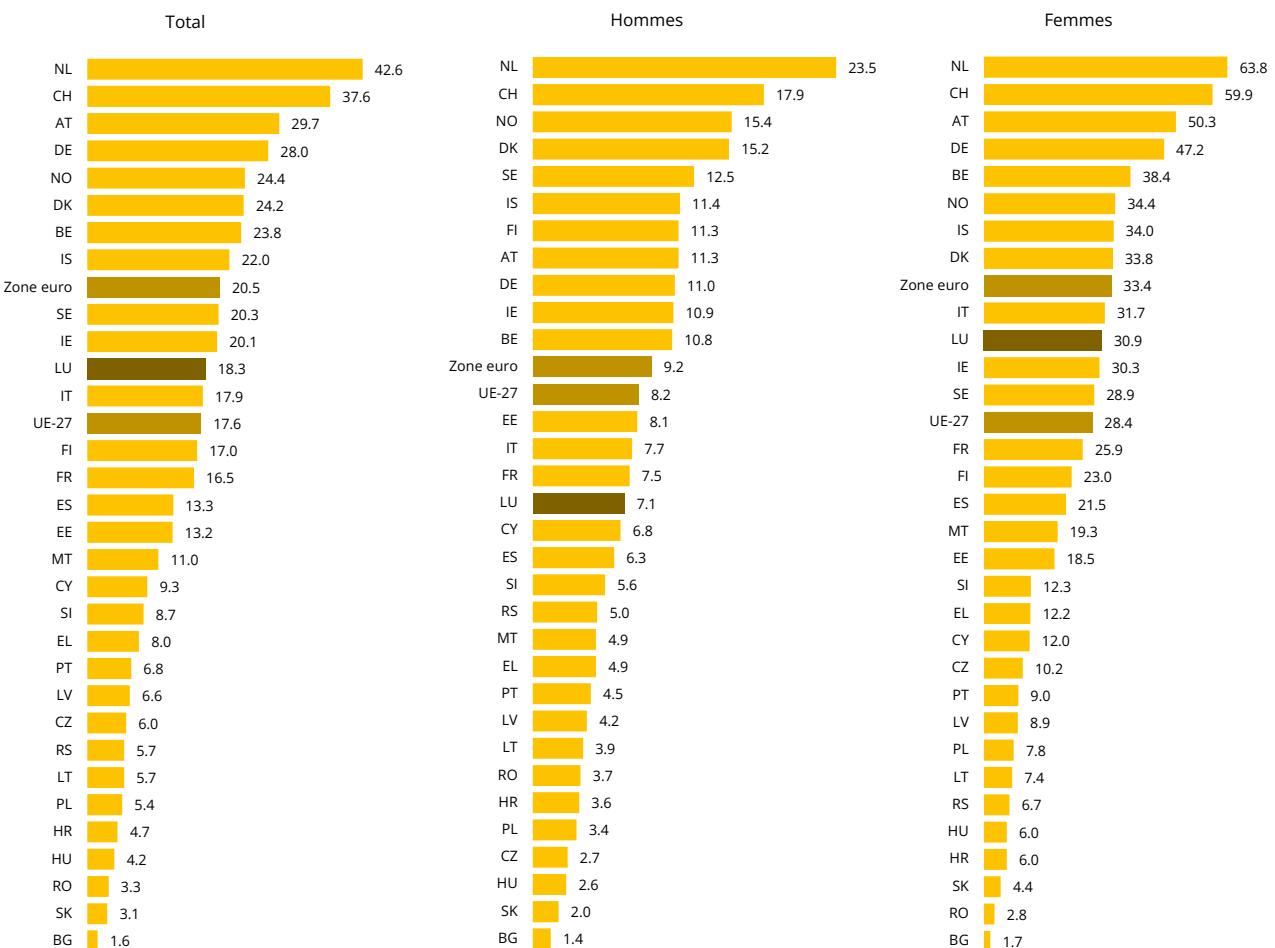
Le travail à temps partiel : majoritairement féminin et volontaire

Avec 18.3% des travailleurs résidents qui travaillent à temps partiel, le Luxembourg se trouve légèrement au-dessus de la moyenne européenne.

Le taux de travail à temps partiel reste relativement faible parmi les hommes (7.1 % au Luxembourg contre 8.2% en moyenne dans l'UE des 27).

Par contre, le travail à temps partiel des femmes est légèrement plus fréquent au Luxembourg (30.9%) que dans l'Union européenne prise dans son ensemble (28.4%).

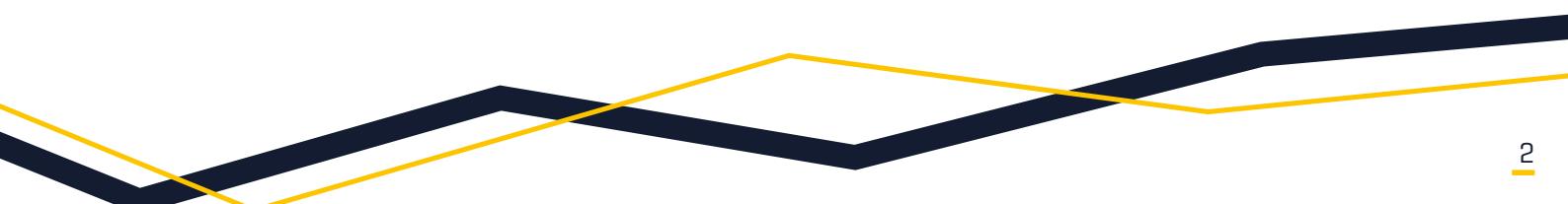
Graphique 1 : Au Luxembourg, une femme sur trois travaille à temps partiel



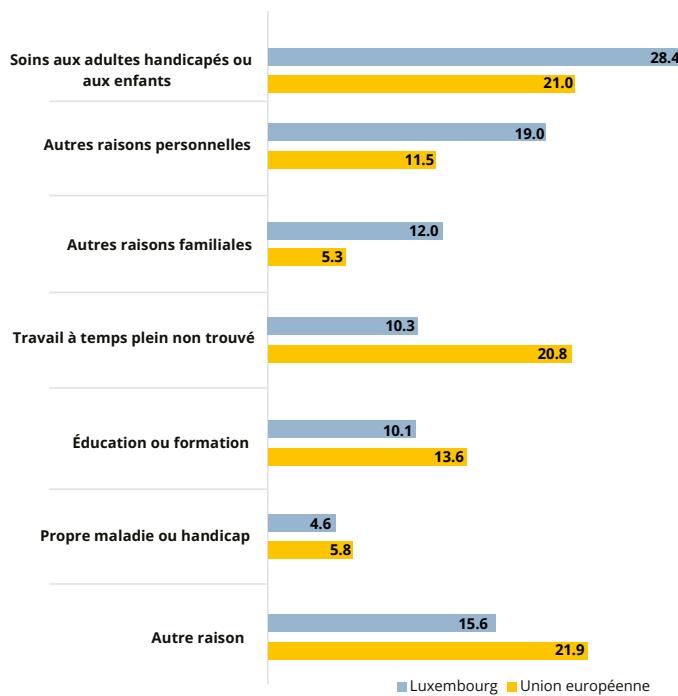
Note : part des personnes travaillant à temps partiel en 2022, en %. Source : STATEC, (résidents de 15 à 64 ans)

Au Luxembourg, la famille constitue la principale raison invoquée pour le travail à temps partiel (cf. Graphique 2). En effet, plus de 59% des résidents affirment que l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler (28.4%) ou d'autres raisons/responsabilités familiales (12%) ou personnelles (19%) sont les raisons principales de leur choix, avec une tendance croissante.

Grace à un marché du travail solide et de nombreuses opportunités d'emplois, le travail à temps partiel subi est beaucoup moins répandu au Luxembourg que dans les autres pays européens. Dans la moyenne européenne, le travail à temps partiel involontaire atteint un taux de 20.8% contre 10.3% au Luxembourg.



Graphique 2 : La raison principale pour l'emploi à temps partiel au Luxembourg reste la famille



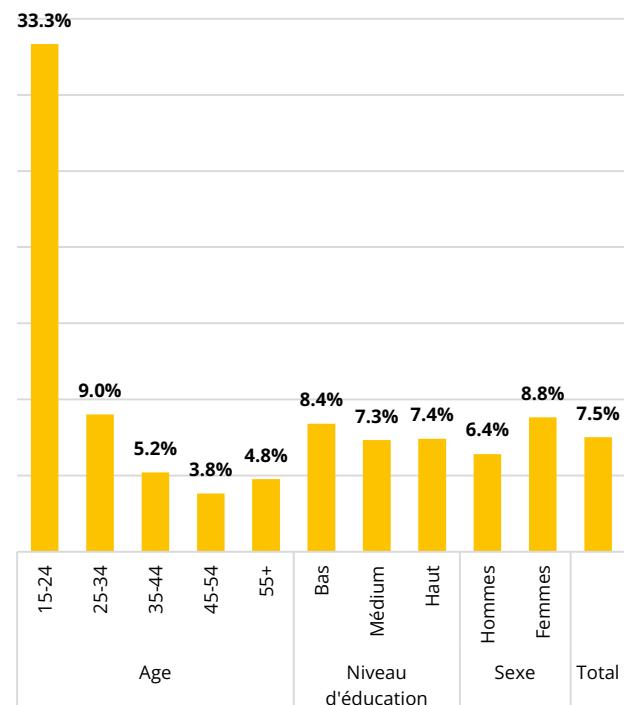
Note : raison principale pour un emploi à temps partiel en 2022, en %.
Source : STATEC-EFT 2022, (résidents de 15 à 64 ans)

Plus de jeunes en contrat à durée déterminée (CDD)

7.5% des résidents en emploi disposent d'un contrat temporaire (CDD). Les jeunes salariés, les femmes et les travailleurs peu instruits sont les plus concernés. En général, les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont plus susceptibles d'être employés dans le cadre de contrats temporaires (voir graphique 3). Un jeune travailleur sur trois a un CDD, soit quatre fois plus que la moyenne. Cela inclut les jeunes qui entrent sur le marché du travail, mais aussi les étudiants qui travaillent pendant leurs études.

Les proportions les plus faibles se retrouvent parmi les travailleurs âgés de 35 ans et plus (4-5%), ainsi que parmi les hommes (6%) et les travailleurs ayant un niveau d'éducation moyen et supérieur (7%).

Graphique 3 : Un jeune travaillant sur trois sous contrat temporaire - quatre fois plus que le moyenne



Note : % des employés ayant un contrat temporaire (CDD), par âge, niveau d'éducation et sexe.

Source : STATEC-EFT 2023, résidents.

La principale raison avancée par les travailleurs temporaires est qu'un emploi permanent (CDI) n'était pas disponible. Plus de la moitié des travailleurs ayant un CDD déclarent que le travail n'était disponible que dans le cadre d'un contrat temporaire, ou qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi permanent. L'apprentissage ou la formation n'est invoqué comme motif que par 14% des personnes en CDD, un contrat probatoire par 4%. Une minorité de 4% des travailleurs temporaires ne voulaient pas d'emploi permanent.

Graphique 4 : La principale raison avancée par les travailleurs temporaires est qu'un emploi permanent (CDI) n'était pas disponible



Note : personnes ayant un contrat de travail temporaire.

Source : STATEC-EFT 2023. résidents.

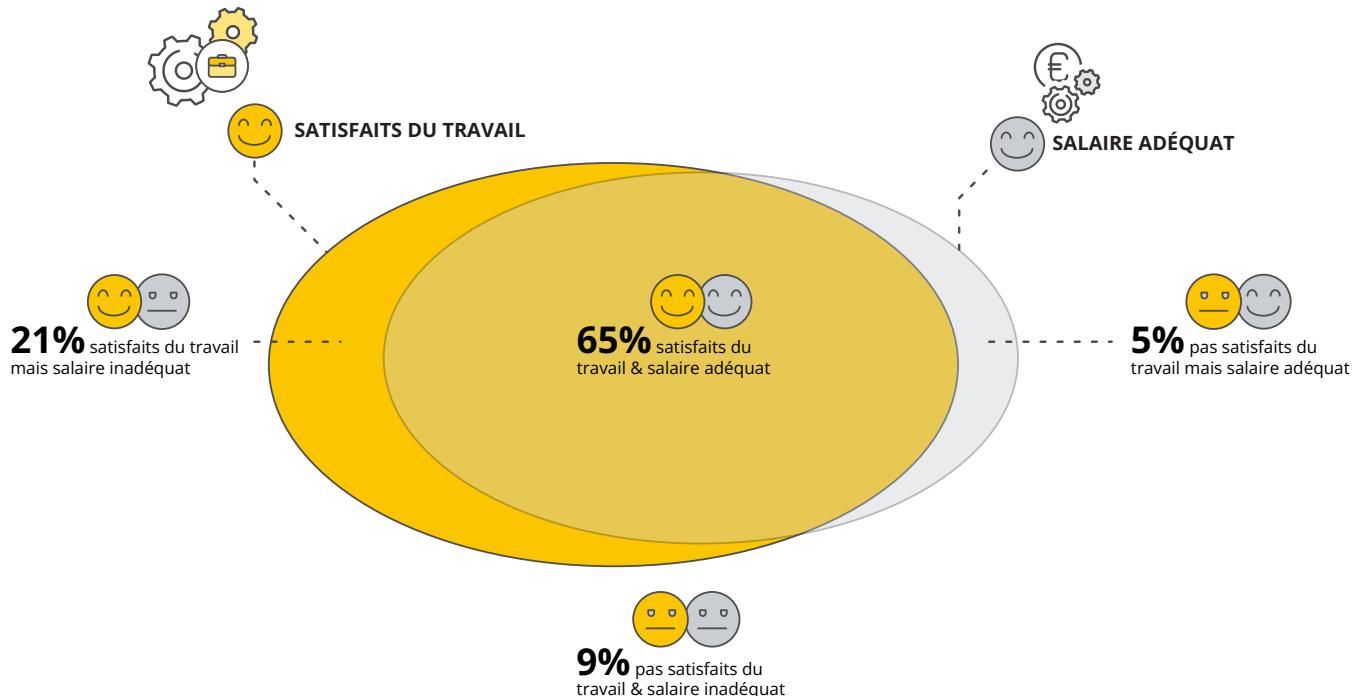
La majorité des salariés satisfaits de leur travail, mais 3 sur 10 se sentent insuffisamment rémunérés

Au cours de la dernière décennie, le niveau de bien-être au travail reste constamment élevé¹. En 2022, seul un salarié sur sept n'était pas satisfait de son travail au Luxembourg. 86% des salariés résidents étaient satisfaits de leur poste et 70% se sentaient suffisamment rémunérés pour leur travail en 2022.

Cependant, quelques nuances importantes sont à apporter. Alors que 65 % des salariés se sentent satisfaits de leur travail et de leur salaire, 21 % des travailleurs sont satisfaits de leur travail mais estiment que leur salaire ne correspond pas au poste qu'ils occupent (infographie 2). Autrement dit, parmi toutes les personnes satisfaites de leur travail, il y en a toujours une sur quatre qui estime que son salaire ne correspond pas aux tâches qu'elle effectue.

A l'inverse, presque toutes les personnes qui déclarent que leur salaire est adéquat sont également satisfaites de leur travail. Il semble qu'un salaire approprié soit presque une « garantie » de satisfaction au travail. En revanche, ne pas avoir un salaire adapté n'est pas synonyme d'insatisfaction au travail : 70 % des personnes dont le salaire est subjectivement insuffisant sont néanmoins satisfaites de leur travail. Cela suggère que la perception de l'adéquation du salaire constitue une dimension importante du bien-être sur le marché du travail. Par ailleurs, un salarié sur dix (9 %) n'est pas satisfait de son travail et trouve son salaire insuffisant.

Infographie 2 : La plupart des employés sont contents de leur travail, mais un sur quatre estime être sous-payé



Note : % des salariés résidents. Source : STATEC-EFT 2023. résidents.

1 Voir [Rapport PIBien-être 2023](#), pour plus de détails sur le bien-être au travail au Luxembourg.

Les compétences mises en œuvre au travail

La structure d'une économie et la diversité des professions se reflètent à travers la distribution des compétences et des responsabilités au sein de la population active. Avec l'évolution technologique, les compétences numériques sont devenues centrales dans le monde du travail².

Au Luxembourg, 60% des personnes ont recours à des compétences numériques plus de la moitié du temps dans leur environnement professionnel. A cet égard, le Luxembourg est le leader en Europe (voir [Rapport Travail et Cohésion Sociale 2023](#)). 22% des personnes lisent des documents techniques et 13% font des calculs complexes durant la majorité de leur temps de travail (Graphique 5).

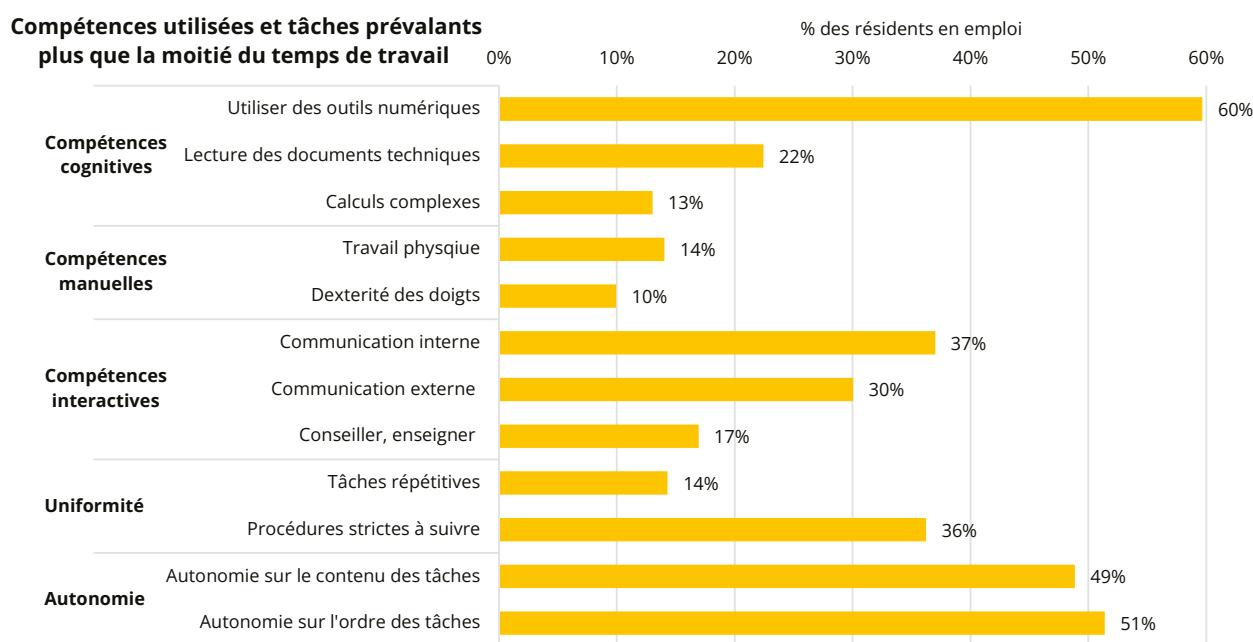
Moins d'une personne sur sept en emploi exerce des tâches manuelles pendant la majorité de son temps de travail, il en va de même pour le travail physique pénible ou impliquant la dextérité des doigts.

En ce qui concerne les interactions sociales dans le milieu professionnel, 37% des personnes en emploi communiquent en interne, tandis que 30% communiquent en externe. De plus, 17% passent la majorité de leur temps à conseiller dans un contexte professionnel.

Concernant l'uniformité des tâches, une personne en emploi sur sept rapporte que ses tâches professionnelles sont surtout répétitives. Un tiers (36%) doit suivre des procédures fixes ou standardisées la plupart du temps de travail. Environ la moitié des personnes ont une large ou très large influence sur l'ordre et le contenu de leurs tâches respectivement.

2 Grundke, R., et al. (2018), «Which skills for the digital era?: Returns to skills analysis», OECD Science, Technology and Industry Working Papers, No. 2018/09, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9a9479b5-en>.

Graphique 5 : Trois résidents sur cinq utilisent des compétences numériques pendant la majorité de leur temps de travail



Notes : Personnes en emploi ou récemment en emploi qui ont quitté leur poste au cours des deux dernières années de façon volontaire ou pas. Autonomie : large ou très large degré.

Source : STATEC-EFT 2022 (module ad hoc), résidents.

Ces compétences sont différemment récompensées sur le marché du travail

Il n'est pas surprenant que les compétences cognitives soient plus fréquentes parmi les salariés ayant les salaires les plus élevés (quintiles 4 et 5 dans le graphique). L'inverse est le cas pour les compétences manuelles. Toutefois, les compétences interactives sont également plus souvent utilisées par les groupes de travailleurs les mieux payés. Les personnes qui effectuent des tâches essentiellement répétitives et qui ont peu d'autonomie se retrouvent parmi les groupes de travailleurs les moins bien rémunérés.

Graphique 6 : Les employés les mieux payés utilisent plus souvent des compétences cognitives et interactives

Les tâches et l'organisation de travail, par quintiles de salaire



Notes : personnes en emploi ; Quintile: groupe de 20% des salariés classés du salaire le plus bas au plus élevé.

Interprétation : A partir des indicateurs du graphique 5, des indices synthétiques ont été compilés pour les 5 principales dimensions. Des scores plus élevés de ces indices synthétiques indiquent une prévalence plus élevée pour la dimension en question, à l'inverse un score plus faible indique une prévalence plus faible.

Source : STATEC-EFT 2022 (module ad hoc), résidents.



STATEC

Pour en savoir plus
Bureau de presse
Tél 247-88 455
press@statec.etat.lu

STATISTIQUES.LU

Cette publication a été réalisée par l'Unité « **Marché du travail et éducation** » (SOC2). Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! Inscrivez-vous à notre newsletter

